COMPLÉMENTS DE RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ À LA QUESTION 1.7.1 DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DU RTIEÉ

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4210-2022

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1
À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)

PAR

LE REGROUPEMENT POUR
LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ)

Regroupement comprenant les organismes suivants :
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*,
***Stratégies Énergétiques (S.É.)*,**
le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et
Énergie solaire Québec (ÉSQ)

I. Les enjeux d'intérêt public, de transition énergétique, de décarbonation et de développement durable liés à la prévision de la demande et au profil des besoins en réseau intégré

[…]

1.3 La planification des ajouts techniques au réseau de distribution de nature à réduire la demande en énergie ou en puissance

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT RTIEÉ-1-7

Référence(s) :

i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**, Dossier R-4210-2022.

Préambule

Demande(s) :

1.7.1 Veuillez décrire l'état de vos réalisations et vos projets 2023-2032 (en spécifiant les échéances de réalisation visées) en vue d'un réseau de distribution intelligent (smart grid), et toute autre mesure quant aux ajouts techniques au réseau de distribution de nature à réduire la demande en énergie ou en puissance.

~~Réponse~~ :

~~Dans sa décision procédurale D-2023-011, la Régie a encadré la participation des intervenants reconnus en lien avec son examen des divers sujets d'intervention proposés. Or, la question vise un sujet qui ne figure pas dans le cadre reconnu par la Régie pour l'intervention de l'intervenant à la présente phase du dossier, lequel est présenté au tableau 2 de la section 8 de la décision procédurale.~~

Réponse révisée :

Le Distributeur comprend que la question de l'intervenant porte sur les solutions techniques pouvant réduire la demande et qu'en conséquence, il s'agit principalement de technologies de stockage d'énergie déployées sur le réseau de distribution ou chez le client et qui sont au stade de la vitrine technologique.

Les vitrines technologiques ont comme objectif de valider la maturité des technologies, leurs bénéfices pour le réseau de distribution, les contraintes d'implantation, de planification et d'exploitation ainsi que les avantages pour les clients et l'acceptabilité pour ces derniers et les communautés.

Deux vitrines existantes visent une exploitation pour une période minimale de cinq ans : le microréseau de Lac-Mégantic et Nova 35 dans l'ouest de l'Île de Montréal.

Le microréseau de Lac-Mégantic comprend des batteries pouvant être utilisées pour la gestion de la demande de puissance provinciale.

Dans le cadre de Nova 35, trois technologies chez les clients sont présentement en validation : soit les batteries résidentielles, les accumulateurs thermiques locaux et le contrôle des véhicules électriques.

Le Distributeur compte également une installation de batteries raccordées à son réseau dans la municipalité d'Hemmingford pour gérer la demande de puissance provinciale.

Ces différentes technologies sont actuellement à l'étape de tests avant d'être en mesure d'envisager un plus large déploiement.

Concernant les réseaux autonomes, les initiatives réalisées et prévues par le Distributeur pour la conversion des réseaux autonomes vers des énergies plus propres sont présentées à la section 6.2 de la pièce HQD-3, document 2 (B-0013). Afin de préparer ses installations à l'intégration de sources d'énergie renouvelable, le Distributeur a entrepris la modernisation des automatismes de ses centrales diesel[1].

[1] **Dossier R-4110-2019, pièce HQD-3, document 1 (B-0010), page 40.**